

DELIBERATION : 2023-01-21

OBJET : Adoption des tarifs applicables dans les musées et « hors les murs » à compter de la saison culturelle 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
DONNINI Gérard
BONIFASSI Éric

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

RE Jean-Paul

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Franck

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à Mme GIRAUD Sophie ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET: Adoption des tarifs applicables dans les musées et « hors les murs » à compter de la saison culturelle 2023

Exposé

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon propose à la vente au sein de ses musées intercommunaux de la distillerie à Barrême et de la minoterie à la Mure-Argens, des produits, ouvrages, prestations culturelles et de la billetterie.

Compte tenu de l'évolution des prix d'achat des marchandises, des prestations et du panel de produits qui évolue et s'adapte aux propositions du programme culturel annuel, il convient que les tarifs ad hoc soit remis à jour une fois par an et approuvés par le Conseil Communautaire.

La grille tarifaire proposée en annexe se décline par type de prestation, de public, par site et par produit. La politique tarifaire proposée répond à plusieurs objectifs du Projet Scientifique et Culturel des musées :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous et participer à la diversité culturelle du territoire
- Concourir à faire des musées intercommunaux des lieux de démocratisation culturelle
- Favoriser la fréquentation des musées et la diversité des publics
- Favoriser l'appropriation des musées intercommunaux par les habitants
- Amener la culture au plus près des habitants

Cette politique tarifaire inclue également chaque année quelques propositions de gratuité, soumises au Conseil communautaire. Les gratuités spécifiques proposées pour 2023 sont ainsi les suivantes :

- Tous les spectacles vivants et projections organisés dans les musées dans le cadre de leur animation 2023, y compris les concerts
- Les entrées le 15 avril, jour de la réouverture des musées
- Les entrées au musée de la minoterie du 18 au 21 juin, à l'occasion du festival Xylofil
- Les entrées au musée de la distillerie le 3 juin à l'occasion des Rendez-vous aux jardins.
- L'accès à l'exposition « Fossiles » à l'occasion de son vernissage au musée de la distillerie.
- Les entrées au musée de la minoterie le 10 juin à l'occasion du vernissage de l'exposition « Je mange donc je suis »
- Les ateliers culinaires proposés dans les musées et financés dans le cadre du programme LEADER
- Les entrées des musées les 16 et 17 septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine
- Les entrées du musée de la minoterie le 30 septembre à l'occasion de la journée de clôture de l'exposition « je mange donc je suis »
- Les entrées et prestations délivrées aux élèves et à leurs encadrants dans le cadre du festival de Théâtre organisé par le collège René Cassin et regroupant une centaine de collégiens, dont ceux d'Annot, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs annexés applicables à compter de la saison 2023 ;
- **D'ACCEPTER** les gratuités ci-avant détaillées ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 14 février 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER